

LUNDI 9 FÉVRIER 2026

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Rosaire, tenue à 19h, au Pavillon Formtech situé au 8, rue Lafrenière, Saint-Rosaire.

SONT PRÉSENT(E)S: Monsieur Harold Poisson, maire
Monsieur Éric Bergeron, conseiller
Madame Renée Allard, conseillère
Monsieur Jean-François Boivin, conseiller
Monsieur Frédéric Champagne, conseiller

ABSENT(ES) : Madame Alexandra Champagne, conseillère
Monsieur Jean-Philippe Bouffard, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du Maire, Monsieur Harold Poisson. Est également présent M. Marc Lavigne, directeur général ainsi que Madame Chantal Baril, greffière par intérim.

Lecture et adoption de l'ordre du jour.

L'ordre du jour de la présente séance a été remis à chacun des membres du Conseil présents.

9327-0226

Il est proposé par la conseillère Renée Allard, appuyé par le conseiller Éric Bergeron d'adopter l'ordre du jour en ajoutant le point suivant :

29.1 Autorisation d'achat des climatiseurs pour le réaménagement des bureaux– Climatisation confort et en laissant ouvertes les *Affaires nouvelles* jusqu'à la fin de la séance.

ADOPTÉE

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2026.

Le procès-verbal de la séance du conseil du 12 janvier a été transmis au maire et aux membres du Conseil.

9328-0226

Il est proposé par le conseiller Jean-François Boivin, appuyé par le conseiller Éric Bergeron et résolu unanimement que la greffière soit dispensée de la lecture des procès-verbaux et que ceux-ci soient adoptés tel que transmis.

ADOPTÉE

Adoption des comptes.

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes du mois de janvier 2026 totalisant 371 021.57 \$;

9329-0226

CONSIDÉRANT QUE madame Chantal Baril, greffière par intérim, atteste que, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que la Municipalité de St-Rosaire dispose de crédits suffisants pour les dépenses énumérées;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Frédéric Champagne, appuyée par le conseiller Renée Allard, il est résolu unanimement d'adopter les comptes du mois de janvier 2026 tels que déposés au montant total de 371 021.57 \$.

ADOPTÉE

Résolution – Changement de signataires bancaires et accès à la plateforme CIBC et ACCESD.

9330-0226

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro 9312-0126 autorise la nomination de Chantal Baril au poste de greffière par intérim de la Municipalité de Saint-Rosaire en date du 19 janvier 2026;

CONSIDÉRANT QUE des modifications doivent être apportées auprès de la banque CIBC et auprès de la Caisse Desjardins afin d'autoriser les signataires;

EN CONSÉQUENCE,

SUR UNE PROPOSITION DU CONSEILLER ÉRIC BERGERON,

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER FRÉDÉRIC CHAMPAGNE

QUE le conseil autorise les seules personnes suivantes à signer conjointement, tous chèques, traites, billets à ordre et autres effets pour la Municipalité de Saint-Rosaire pour les comptes détenus à la banque CIBC et à la Caisse Desjardins à compter du 9 février 2026:

Signataires réguliers	Signataires remplaçants
Maire, Harold Poisson	Conseiller, Jean-Philippe Bouffard
Greffière, Chantal Baril	Trésorière, Nancy Boivin

QUE ces personnes puissent également, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Rosaire signer tous les documents nécessaires pour donner plein effet aux règlements d'emprunts et aux garanties de la Municipalité de Saint-Rosaire pour tous les comptes détenus à la banque CIBC ainsi qu'à la Caisse Desjardins;

QUE le conseil autorise madame Chantal Baril, greffière par intérim ainsi que madame Nancy Boivin trésorière en tant qu'administrateurs principaux du service en ligne AccèsD Affaires ainsi que le service en ligne de la CIBC (Gestion de trésorerie);

ADOPTÉE

Autorisation ClicSÉQUR.

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise souhaite mettre à jour son dossier sur le portail ClicSÉQUR;

9331-0226

CONSIDÉRANT QU'une résolution est requise pour désigner le représentant autorisé;

CONSIDÉRANT QUE le représentant autorisé est une personne dûment habileté à agir pour la municipalité en raison des fonctions qu'elle occupe;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Boivin, appuyée par la conseiller Éric Bergeron qu'il est résolu :

QUE Chantal Baril, greffière par intérim soit autorisée à titre de responsable des services électroniques (RSÉ) pour le compte de la municipalité de Saint-Rosaire auprès de ClicSÉQUR – Entreprise, et ce, pour tous les services offerts par CliqSÉQUR.

QUE le ministre du Revenu soit autorisé à communiquer au représentant les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à Clic SÉQUR.

ADOPTÉE

Autorisation pour toutes transactions auprès des ministères et organismes (Revenu Québec, Revenu Canada, MAMH, Directeur des élections).

Il est proposé par le conseiller Frédéric Champagne, appuyé par la conseillère Renée Allard d'autoriser madame Chantal Baril, greffière par intérim à communiquer sans se limiter à cette liste, avec tous les différents ministères et organismes pour la municipalité Saint-Rosaire, que ce soit pour Revenu Québec, Revenu Canada, les différents ministères, etc.

9332-0226

ADOPTÉE

Autorisation de dépôt de projet au Fonds régions ruralité (FRR) de la MRC d'Arthabaska – Aménagement d'un module de jeux.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a accès à une aide financière dans le cadre du Fonds régions ruralité (FRR) de la MRC d'Arthabaska;

9333-0226

CONSIDÉRANT QUE le FRR vise à soutenir le développement des régions et des municipalités;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Rosaire désire faire l'installation d'un module de jeux, ainsi que l'aménagement de gazebos et d'ameublement à un nouveau parc où un nouveau jeux d'eau a été installé l'année dernière afin d'offrir un nouvel aménagement convivial pour les familles de notre communauté;

CONSIDÉRANT QUE des sommes sont mises à la disponibilité de la municipalité de Saint-Rosaire dans le cadre de Fonds Régions et ruralité de la MRC d'Arthabaska ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Frédéric Champagne, appuyé par le conseiller Éric Bergeron et résolu d'autoriser Marc Lavigne, directeur général, à soumettre une demande d'aide financière d'un montant de 50 000 \$ dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR) sur un montant total de 64 735 \$ approximativement et d'autoriser le directeur général à signer tous les documents relatifs à ce projet.

ADOPTÉE

Autorisation- - Choix du fabricant de modules de jeux.

CONSIDÉRANT QUE nous avons déposé un projet dans le cadre du Fonds des Régions et ruralité(FRR) de la MRC d'Arthabaska pour aménager un nouveau parc incluant un module de jeux;

9334-0226

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a fait un choix parmi des soumissions reçus et que le choix s'est arrêté sur un module de jeux de la compagnie Jambette ;

CONSIDÉRANT QUE le module de jeux est un bloc psychomoteur portant le numéro J3-21306-5HA au coût de 39 609.75\$ ainsi que les frais de son installation pour un montant de 4 320 \$ pour un montant total avant les taxes de 44 229.75 \$;

CONSIDÉRANT QUE l'achat et l'installation du module de jeux est conditionnel à la confirmation de la réception de l'aide financière dans le cadre du FRR de la MRC d'Arthabaska;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Boivin, appuyé par le conseiller Éric Bergeron et résolu de faire l'achat du module de jeux à la compagnie Jambette conditionnellement à la réception de l'aide financière du FRR.

ADOPTÉE

Autorisation demande de financement – Achat véhicule de services et nomination des signataires pour l’emprunt.

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite faire l’achat d’un véhicule de service pour les travaux publics;

9335-0226

CONSIDÉRANT QUE le véhicule de service choisi est un Ford transit Cargo Van AWD V6 3.5L 148’ toit moyen 2024 au coût de 53 995 \$ avant les taxes applicables et qui a 51 370 km au compteur;

CONSIDÉRANT QUE l’achat du véhicule est un achat de gré à gré et que le coût permet à la municipalité de faire sa propre démarche de financement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Boivin, appuyé par le conseiller Éric Bergeron et résolu d’autoriser Julie Roberge, greffière-trésorière de la municipalité de faire des demandes de financement auprès de nos institutions financières afin d’avoir le coût le plus avantageux pour la municipalité et que le Maire et la greffière-trésorière puissent faire la signature de l’emprunt auprès de l’institution financière au plus bas taux de financement.

ADOPTÉE

Autorisation d’achat d’un véhicule de service – Nomination des signataires du contrat d’achat.

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal autorise l’achat d’un nouveau véhicule de service;

9336-0226

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Boivin, appuyé par le conseiller Éric Bergeron et résolu d’autoriser monsieur Marc Lavigne, directeur général, à faire la signature du contrat d’achat du véhicule Ford transit Cargo Van AWD V6 3.5L 148’ toit moyen 2024.

ADOPTÉE

Mandat archivages - Accompagnement

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite faire l’archivage de ses documents;

9337-0226

CONSIDÉRANT QUE madame Julie Roberge souhaiterait faire l’archivage en étant accompagnée par Archives Bois-Francis;

CONSIDÉRANT QUE l’organisme offre le service de formation pour gérer les archives organisationnelles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Éric Bergeron, appuyé par le conseiller Frédéric Champagne et résolu de contacter Archives Bois-Francis afin de donner un mandat d’accompagnement pour l’archivage des documents municipaux avec madame Julie Roberge.

ADOPTÉE

Rapport de l’inspecteur municipal

La Municipalité a émis pour le mois de janvier 2026 deux permis pour une valeur de 55 000 \$.

9338-0226

Avis de motion et présentation du projet de règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments

Avis de motion est donné par la conseillère Renée Allard que lors d'une prochaine séance sera adopté le règlement 238-0326 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments.

9339-0226

Séance tenante, la conseillère Renée Allard dépose un projet de règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments qui a pour but de régir les bâtiments de manière à en assurer un entretien adéquat et à permettre l'occupation sécuritaire.

Dépôt - rapport concernant l'application du règlement sur la gestion contractuelle.

La greffière-trésorière dépose le rapport annuel 2025 concernant l'application du règlement sur la gestion contractuelle. Ce rapport est déposé au conseil et a été publié sur le site internet de la municipalité en janvier 2026.

9340-0226

Le conseil en prend acte.

Dépôt – Liste des contrats de plus de 2 000\$ totalisant plus de 25 000\$ avec le même contractant.

La greffière trésorière dépose la liste de tous les contrats ou fournisseurs comportant une dépense de plus de 2 000 \$ passés au cours du dernier exercice financier complet avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$ (Art. 961.4 C.M. et 477.6 L.C.V.). Cette liste est déposée au conseil et a été publiée sur le site internet de la municipalité en janvier 2026.

9341-0226

Le conseil en prend acte.

Avis de motion et présentation du projet de règlement établissant la tarification applicable à la vidange des boues de fosses septiques.

Avis de motion est donné par le conseiller Éric Bergeron que lors d'une prochaine séance sera adopté le règlement 237-0326 établissant la tarification applicable à la vidange de boues de fosses septiques.

9342-0226

Séance tenante, le conseiller Éric Bergeron dépose le projet de règlement établissant la tarification applicable à la vidange de boues de fosses septiques.

Demande d'intervention dans le cours d'eau Desharnais.

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Rosaire souhaite effectuer des travaux d'entretien dans le cours d'eau Desharnais (lot 4 479 171).

9343-0226

ATTENDU QUE ces travaux sont requis en raison de l'accumulation de sédiments, de la forte densité de végétation et des amoncellements de débris nuisant à l'écoulement normal;

ATTENDU QUE les frais des travaux seront acquittés avec le Fonds des cours d'eau de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Boivin, appuyé par le conseiller Frédéric Chamagne et résolu d'autoriser la présentation à la MRC d'Arthabaska d'une demande d'intervention pour l'entretien du **cours d'eau Desharnais**, lot 4 479 171 et de mandater la direction générale pour signer, au nom de la Municipalité, tout document requis à cet effet.

ADOPTÉE

Renouvellement entente 9-1-1 – Autorisation du contrat et nomination des signataires de l'entente.

Il est proposé par le conseiller Éric Bergeron, appuyé par la conseillère Renée Allard de renouveler l'entente de service 9-1-1 et que monsieur Harold Poisson, Maire, ainsi que monsieur Marc Lavigne, directeur général, soient les signataires de la nouvelle entente 9-1-1.

9344-0226

ADOPTÉE

Appui à la Ferme Belstein inc. auprès de la CPTAQ.

CONSIDÉRANT QUE la Ferme Belstein inc. souhaite vendre les lots 4 793 584, 4 793 585, 4 793 581 et 4 793 582 du cadastre du Québec à la Ferme Torene Inc;

9345-0226

CONSIDÉRANT QUE les lots visés sont situés à proximité immédiate des terres déjà exploitées par Ferme Torene inc. et conserveront leur vocation agricole;

CONSIDÉRANT QUE cette transaction vise la consolidation et la relève d'une entreprise agricole existante, sans impact négatif sur l'homogénéité du milieu agricole;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Éric Bergeron et appuyé par le conseiller Frédéric Champagne et résolu d'autoriser la demande d'appui à la Ferme Belstein inc. auprès de la CPTAQ, relativement à la vente des lots visés à Ferme Torene inc;

QUE la présente résolution soit transmise à la CPTAQ pour les fins que de droit.

ADOPTÉE

Demande d'appui relatif aux enveloppes budgétaires pour le transport collectif.

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a présenté le Programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC) 2025-2028 déposé le 26 novembre 2025, lequel s'inscrit dans le plan de mise en œuvre du Plan pour une économie verte 2023 (PEV 2030);

9346-0226

ATTENDU QUE ce programme constitue un levier financier majeur pour soutenir le volet collectif régulier du Service de transport adapté et collectif de la MRC d'Arthabaska (Service TAC);

ATTENDU QU'il a été porté au Conseil de notre MRC que la nouvelle mouture du PADTC 2025-2028 prévoit une limite d'hausse de financement dans tous les enveloppes développement et bonification de 4% à 5%;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Rosaire bénéficie des services offerts par le Service de transport adapté et collectif de la MRC d'Arthabaska, lequel repose principalement sur le financement provenant du PADTC ;

ATTENDU QUE les nouvelles balises du programme limitent la croissance des enveloppes budgétaires et restreignent les possibilités de développement et de bonification des services ;

ATTENDU QUE les coûts d'exploitation liés au transport collectif, notamment en matière de carburant, d'entretien, de main-d'œuvre et d'assurance, connaissent des hausses importantes qui ne sont pas compensées par l'indexation prévue ;

ATTENDU QUE ces ajustements financiers risquent d'entraîner des répercussions directes sur l'offre de service, la fréquence des déplacements et

l'accessibilité pour les citoyens de Saint-Rosaire, particulièrement les aînés, les étudiants et les personnes à mobilité réduite ;

ATTENDU QUE le transport collectif contribue à la vitalité économique et sociale du territoire et constitue un outil essentiel d'inclusion et de développement durable ;

EN CONSÉQUENCE, il est unanimement proposé et résolu :

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Rosaire exprime ses préoccupations face aux modifications apportées aux enveloppes budgétaires du Programme d'aide au développement du transport collectif 2025-2028 ;

QUE le conseil demande au gouvernement de tenir compte des réalités des municipalités rurales et des impacts concrets de ces décisions sur les citoyens;

QUE copie de la présente résolution soit transmise au ministre des Transports et de la Mobilité durable, au premier ministre du Québec M. François Legault ainsi qu'au député provincial de la circonscription d'Arthabaska-l'Érable, M. Alex Boissonneault.

ADOPTÉE

Offre de service étude d'opportunité – SMI Performance

CONSIDÉRANT l'offre de service déposée par SMI Performance, datée du 27 janvier 2026, portant la référence #260127GD, visant la réalisation d'une analyse d'opportunité concernant la mise en commun de la Régie Incentraide et de la Régie des Chutes;

9347-0226

CONSIDÉRANT QUE cette analyse a pour objectif d'évaluer les impacts administratifs, financiers, organisationnels et opérationnels d'une éventuelle fusion des deux régies incendie;

CONSIDÉRANT QUE cette démarche s'inscrit dans un contexte de regroupement encouragé par le gouvernement du Québec et en cohérence avec l'élaboration du futur schéma de couverture de risques de la MRC d'Arthabaska;

CONSIDÉRANT QUE les honoraires professionnels pour la réalisation du mandat s'élèvent à 15 600 \$, plus taxes, autres frais non inclus, conformément aux conditions prévues à l'offre de service;

CONSIDÉRANT QUE les honoraires et frais seront divisés entre les différentes municipalités impliquées par le projet, soit la Ville de Daveluyville, la Municipalité de Maddington Falls, la Municipalité de Saint-Rosaire, la Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Éric Bergeron, appuyé par le conseiller Frédéric Champagne et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Rosaire accepte l'offre de service de SMI Performance, datée du 27 janvier 2026 et portant la référence #260127GD, pour la réalisation d'une analyse d'opportunité relativement à la mise en commun des régies incendie et que le directeur général soit autorisé à signer l'offre de service ainsi que tout document nécessaire à la réalisation de ce mandat.

ADOPTÉE

Tarifification du camp de jour été 2026.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité offrira un camp de jour pendant 6 semaines pour les jeunes de 5 à 12 ans résidents à Saint-Rosaire;

9348-0226

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une demande de la municipalité de Maddington Falls pour avoir accès à notre service de camp de jour ;

CONSIDÉRANT QU'il a été établi qu'une taxe sera appliquée aux citoyens non-résidents;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Renée Allard , appuyé par le conseiller Jean-François Boivin et résolu d'APPROUVER la tarification suivante pour le camp de jour été 2026 :

- 400 \$ pour un (1) enfant, revient à 13.33 \$/jour (incluant le chandail)
- 770 \$ pour deux (2) enfants, revient à 12.83\$/jour/enfant (incluant le chandail)
- 1 110 \$ pour trois (3) enfants et plus, revient à 12.33 \$/jour/enfant (incluant le chandail)
- Taxe de non-résident 50 \$ par enfant

ADOPTÉE

Publication des postes vacants pour les animateurs du camp d'été 2026.

Il est proposé par la conseillère Renée Allard , appuyé par le conseiller Frédéric Champagne et résolu de mandater Monique Moreau afin de vérifier le personnel manquant du camp de jour pour l'été 2026 et de publier une offre d'emploi pour les postes vacants si nécessaire.

9349-0226

ADOPTÉE

Appui aux Journées de persévérance scolaire.

CONSIDÉRANT QUE l'éducation est un pilier fondamental du développement individuel et collectif, ainsi qu'un levier essentiel pour une société inclusive et prospère ;

9350-0226

CONSIDÉRANT QUE la persévérance scolaire constitue un enjeu majeur pour garantir l'égalité des chances, promouvoir le plein potentiel des individus et renforcer la cohésion sociale ;

CONSIDÉRANT QUE la sensibilisation à l'importance de la persévérance scolaire contribue à mobiliser tous les membres de la communauté, en nourrissant un sentiment de responsabilité collective envers la réussite éducative ;

CONSIDÉRANT QUE chaque acteur de la communauté – parents, éducateurs, employeurs, élus et citoyens – peut agir pour encourager les jeunes et les adultes en formation à persévérer dans leur parcours éducatif ;

CONSIDÉRANT QUE la réussite éducative favorise non seulement l'épanouissement personnel, mais aussi le développement durable et la prospérité économique de notre région ;

CONSIDÉRANT QUE la création de liens significatifs avec les jeunes, notamment en valorisant leurs aspirations professionnelles, contribue à donner du sens à leur engagement scolaire ;

CONSIDÉRANT QUE le Centre-du-Québec a besoin d'une relève compétente et qualifiée pour assurer son plein développement socioéconomique et répondre aux défis de demain ;

CONSIDÉRANT QUE la mobilisation en faveur de la persévérance scolaire constitue un investissement dans le capital humain de la région, en renforçant les bases d'un avenir durable ;

CONSIDÉRANT QUE la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec organise chaque année, en février, une édition régionale des Journées de la

persévérance scolaire pour valoriser les efforts des étudiants et mobiliser la **collectivité** ;

CONSIDÉRANT QUE cette initiative offre une occasion unique pour tous de poser des gestes concrets d'encouragement, témoignant ainsi de notre engagement envers les jeunes et les adultes en formation ;

CONSIDÉRANT QUE depuis 2004, la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec a su rassembler les acteurs de la communauté autour d'une vision commune : soutenir le développement du plein potentiel des jeunes et des adultes en formation.

IL EST PROPOSÉ de déclarer à l'unanimité que la municipalité de Saint-Rosaire appuie les Journées de la persévérance scolaire 2026 par cette résolution.

Lors des Journées de la persévérance scolaire du 16 au 20 février 2026, nous nous engageons aussi à :

- ✓ porter fièrement le ruban de la persévérance scolaire
- ✓ participer au jeudi PerséVert
- ✓ hisser le drapeau des JPS
- ✓ participer au mouvement régional d'encouragement Tope là !

ADOPTÉE

29.1 Autorisation d'achat des climatiseurs pour le réaménagement des bureaux – Climatisation confort

Il est proposé par le conseiller Éric Bergeron, appuyé par le conseiller Frédéric Champagne d'accepter la soumission de Climatisation Confort Courtois Inc. au coût de 18 300 \$ plus les taxes applicables.

9351-0226

ADOPTÉE

Levée de la séance.

Il est proposé par le conseiller Éric Bergeron, appuyé par la conseillère Renée Allard de lever la séance à 20h18.

9352-0226

ADOPTÉE

Harold Poisson,
Maire

Chantal Baril,
Greffière par intérim